



Mairie de CUZY

11 rue de la Mairie

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 06 AVRIL 2023 – 14H00

Date de convocation : 21.03.2023

Etaient présents :

Mme PERRAUDIN Edith	M. BRIET Serge
M. BUISSON Thierry	Mme VAUTRIN Marie
Mme RATEL Dominique	M. PLANTARD Bruno
Mme GRANGÉ Anne-Claude	

Absent·e·s ayant donné pouvoir : - David MARTINET à Thierry BUISSON

Absents excusés :
- David LOCTIN
- Jérôme BERTHIER
- Samantha HARDY

Secrétaire de séance : Serge BRIET

• Approbation du PV de la séance du 06 avril 2023

1 – Compte de gestion

Établi par Mme Françoise LOPEZ, comptable public au SGC Charollais-Brionnais, les comptes de gestion se présentent comme suit :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Fonctionnement :<ul style="list-style-type: none">○ dépenses = 125 303.53 €○ recettes = 155 741.00 €- <u>RESULTAT 2022 = 30 437.47 €</u> | <ul style="list-style-type: none">- Investissement :<ul style="list-style-type: none">○ Dépenses = 49 576.75 €○ Recettes = 50 124.48 €- <u>RESULTAT 2022 = 637.73 €</u> |
|---|--|

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2 – Compte administratif

Le compte administratif est établi par Mme le Maire comme suit :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Fonctionnement :<ul style="list-style-type: none">○ dépenses = 125 303.53 €○ recettes = 155 741.00 €- <u>RESULTAT 2022 = 30 437.47 €</u> | <ul style="list-style-type: none">- Investissement :<ul style="list-style-type: none">○ Dépenses = 49 576.75 €○ Recettes = 50 124.48 €- <u>RESULTAT 2022 = 637.73 €</u> |
|---|--|

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Serge BRIET, 1^{er} adjoint, approuve à l'unanimité.

3 – Affectation de Résultat

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	125 303,53	49 576,75
Recettes	155 741,00	50 214,48
Résultats 2022	30 437,47	637,73
	+	+
Résultats 2021 reportés	247 720,09	-31 234,48
	=	=
Résultats de clôture 2022	278 157,56	-30 596,75
Restes à réaliser		
Résultats cumulés	278 157,56	-30 596,75
Affectation des résultats 1068 - 2023		-30 596,75
Résultats de fonctionnement à reporté au 002	247 560,81	

En Fonctionnement

Le résultat de l'exercice 2022 :

+ 30 437.47 €, auquel il convient d'ajouter les résultats d'exercice 2021, soit 247 720.09 €. Nous obtenons un résultat d'exercice de **278 157.56 €**

En Investissement

Le résultat de l'exercice :

637.73 €, auquel il convient d'ajouter les résultats d'exercice 2021, soit un déficit de 31 234.48 €. Nous obtenons donc un résultat d'exercice d'investissement déficitaire de **30 596.75 €**

Le besoin en affectation du résultat (part d'excédent en fonctionnement nécessaire pour combler le déficit d'investissement) est donc de **30 596.75 € minimum** (compte 1068).

Proposition de vote à 30 597.00 €

Le résultat de fonctionnement est de 278 157.56 € que l'on répartit

- En investissement avec le besoin de financement de 31 597.00 €.
- En fonctionnement 247 560.00 € (compte 002 en recette de fonctionnement).

4 – Vote des taux de fiscalité directe locale

Après avoir pris connaissance de l'état 1259, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition, qui resteront comme suit :

- | | |
|----------------------------|--|
| → Taxe Foncière (bâti) | 35.65 % 40 463 € (39 286 € en 2022) |
| → Taxe Foncière (non bâti) | 41.37 % 27 470 € (25 649 € en 2022) |
| → Taxe Habitation | 18.44 % 6 215 € (6 386 € en 2022) |
| | Total : 74 148 € (71 321 € en 2022) |

5 – Vote du Budget primitif 2023

BUDGET 2023

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère générale	246 540.00	002 excédents reportés	247 560.00
012 charges de personnel	28 100.00	013 Atténuation de charges	00.00
65 autres charges de gestion courante	34 768.00	70 produits des services	1 260.00
66 charges financières	5 660.00	73 Impôts et taxes	105 852.00
67 Charges exceptionnelles	00.00	74 dotations	27 279.00
022 dépenses imprévues		75 autres produits	21 830.00
014 Atténuations de produits	6 500.00	76 produits financiers	0.00
023 virement section invest.	82 213.00	77 indemnités sinistre	0.00
TOTAL	403 781.00	TOTAL	403 781.00

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
001 solde d'exécution reporté	30 597.00	021 virement de la section de fonctionnement	83 213.00
020 dépenses imprévues		10222 FCTVA	6 800.00
16 Emprunts et cautions	16 538.00	1068 réserves	30 597.00
21 Immobilisations	92 145.00	132 subventions	18 920.00
		165 cautions reçues	750.00
TOTAL	139 280.00	TOTAL	139 280.00

6 – Attribution des subventions

ASSOCIATION / ORGANISME	MONTANT	VOTE
Sapeurs pompiers Issy L'Evêque	70 €	UNANIMITÉ
Office du tourisme de Bourbon-Lancy	20 €	UNANIMITÉ
Paroisse de Luzy (58)	200 €	UNANIMITÉ
Amicale de l'école primaire de Luzy (58)	120 €	UNANIMITÉ
Amicale des donneurs de sang d'Issy	50 €	UNANIMITÉ
Service de remplacement de Mesvres	30 €	UNANIMITÉ
Conscrits Cuzy	100 €	UNANIMITÉ
Secours Populaire : Versement à l'antenne locale	100 €	UNANIMITÉ
Sapeurs pompiers de Luzy	70 €	UNANIMITÉ
Collège Anthony DUVIVIER (50 €/enfant scolarisé)	100 €	UNANIMITÉ
Participation voyage BTSA LEGTA Fontaines (si versement possible)	150 €	UNANIMITÉ
TOTAL	1 010 €	

7 – Devis

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les devis suivants :

ENTREPRISE	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT	MONTANT TTC
JB Travaux Publics	Changement grillage place du bourg	8 681.71	10 418.05
Techni Cuisine Pro	Changement des fourneaux de la salle des fêtes	5 146.00	6 175.20
Florent FAISANT	Réfection façade église	6 270.00	6 270.00
SAS Sarazin	Création ossuaire	<i>Complément demandé : A voir en prochaine séance</i>	

8 – Indemnités élus

Les indemnités des élus, n'étant pas attribuées de façon totale depuis le début du mandat, sont à revoir en prenant en considération l'inflation de ces derniers mois, ainsi que du nombre de réunions important. La commission budget a validé la possibilité d'augmenter au maximum autorisé ces montants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'augmenter les indemnités à compter du 1^{er} mai 2023 au taux maximal autorisé.

9 – Fils nus – Impasse de la louise

Travaux demandés par le SYDESL pour retirer les fils nus pour une maison située Impasse de le Louise. Le propriétaire a été sollicité, et a donné son accord.

Le Conseil Municipal accepte l'exécution de ces travaux.

10 – RODP 2023

Pour l'année 2023, le montant de la RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public), s'élèvera à **902.73 €**.

Détail du calcul : longueur d'artère du domaine public routier x montant de référence :

Souterrain : 1.282 km x 46.95 € = 60.20 €

Aérien : 13.459 km x 62.60 € = 842.53 €

A noter que le montant de la RODP 2022 sera reversé au SYDESL en 2023, soit **819.80 €**.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

11 – DETR 2023

Considérant les travaux à effectuer dans le local technique pour le rendre utilisable par l'agent technique, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à demander une subvention au titre de la DTER 2023.

12 – Frais de scolarité – Ecole de Luzy

Suite à la réunion avec le Maire de Luzy, celle-ci ne souhaite pas revoir les montants réclamés par enfant. Mme GUÉRIN devait envoyer le descriptif des charges par élève, mais toujours rien n'a été reçu à ce jour.

528 € / enfant soit un total de 4 224 €

Le Conseil accepte de mandater la facture de la commune de Luzy.

14 – Questions diverses

- Une réunion concernant le PLUi aura lieu à la mairie le 18.04.2023 en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Le secrétaire de séance,
Serge BRIET

Le Maire,
Edith PERRAUDIN